

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ABROGE ET REMPLACE
DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE
A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DELIBERATION N° 27
Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2026 ;

Le Centre Communal d'Action Sociale exerce ses missions en fonction des besoins de la population ainsi que des orientations définies par l'établissement. À ce titre, ces besoins étant évolutifs, il est nécessaire d'adapter régulièrement les moyens humains mobilisés.

Par délibération n°58 du 29 novembre 2025, le conseil d'administration avait autorisé le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs, renouvellement compris.

Toutefois, l'évolution des besoins du service nécessite aujourd'hui une actualisation des postes inscrits au tableau des effectifs des agents contractuels. Dans un souci de bonne gestion administrative et de lisibilité, il convient de procéder au remplacement de la délibération existante.

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration :

- D'abroger la délibération n°58 du 29 novembre 2025 ;
- De créer au tableau des effectifs des contractuels les emplois non permanents suivants, afin de répondre aux besoins actuels liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Filière administrative :

Nombre de postes	Grades	Emplois
1	Rédacteur	Assistant de direction
2	Adjoint administratif	Assistant de gestion administrative

Filière technique :

Nombre de postes	Grades	Emplois
------------------	--------	---------

3	Adjoint technique	
---	-------------------	--

Filière médico-sociale :

Nombre de postes	Grades	Emplois
12	Agent social	Médiateur Agent intervenant en structure et à domicile
4	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant
1	Infirmière en soins généraux de classe normale	Infirmier
1	Psychologue de classe normale	Psychologue

D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un ou plusieurs besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique ;

De fixer la quotité de travail, selon les nécessités de service, de 10 heures 30 hebdomadaire minimum jusqu'à concurrence d'un temps complet.

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les dépenses correspondantes seront prévues au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice en cours, relatif aux dépenses du personnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux

Watrelos, le 23/06/2026
Le Maire, Président du CCAS
Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WATTRELOS



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

Présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

Absence avec pouvoir :

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT
Monsieur Daniel BALCAEN

Absence sans pouvoir :

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.